

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 282187

Objet : Création des secteurs de recrutement des collèges de Saint-Simon et Guilhermy à TOULOUSE et modification des secteurs de recrutement des collèges Nicolas Vauquelin et Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE, Jean Rostand à BALMA, Montesquieu à CUGNAUX, Jules Verne à PLAISANCE-DU-TOUCH, Léonard de Vinci et Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE

L'article L 213-1 du Code de l'éducation confie au Conseil départemental la compétence pour arrêter le secteur de recrutement des collèges, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

A ce titre, il convient de se prononcer sur la création des secteurs de recrutement des collèges construits dans les quartiers de Saint-Simon et Guilhermy à TOULOUSE qui ouvriront à la rentrée scolaire 2022 et de prendre en compte les incidences sur les secteurs de recrutement des collèges impactés par ces modifications.

La construction des deux nouveaux collèges s'inscrit dans une double nécessité :

- **répondre à la forte évolution démographique** du sud-ouest de l'agglomération tant en ce qui concerne les quartiers toulousains que les communes voisines de CUGNAUX et TOURNEFEUILLE ;
- **pérenniser et diffuser la démarche d'amélioration de la mixité sociale** engagée depuis 2017.

Je vous rappelle que le dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne initié par le Conseil départemental dès 2016 et conduit avec nos partenaires institutionnels, notamment l'Education nationale, a pour ambition de faire reculer le déterminisme social, de favoriser le vivre ensemble dès l'école et de créer les conditions de la réussite pour tous les jeunes haut-garonnais.

Les mesures inédites de sectorisation des écoles de Reynerie et de Bellefontaine vers 11 collèges plus favorisés ont démontré l'adhésion importante des familles à la démarche et les résultats positifs pour les élèves tant sur le plan scolaire que sur le comportement social.

La construction des deux nouveaux collèges est inscrite dans ce dispositif pour renouveler l'offre de scolarisation et poursuivre la politique de brassage des populations des différents quartiers de l'agglomération.

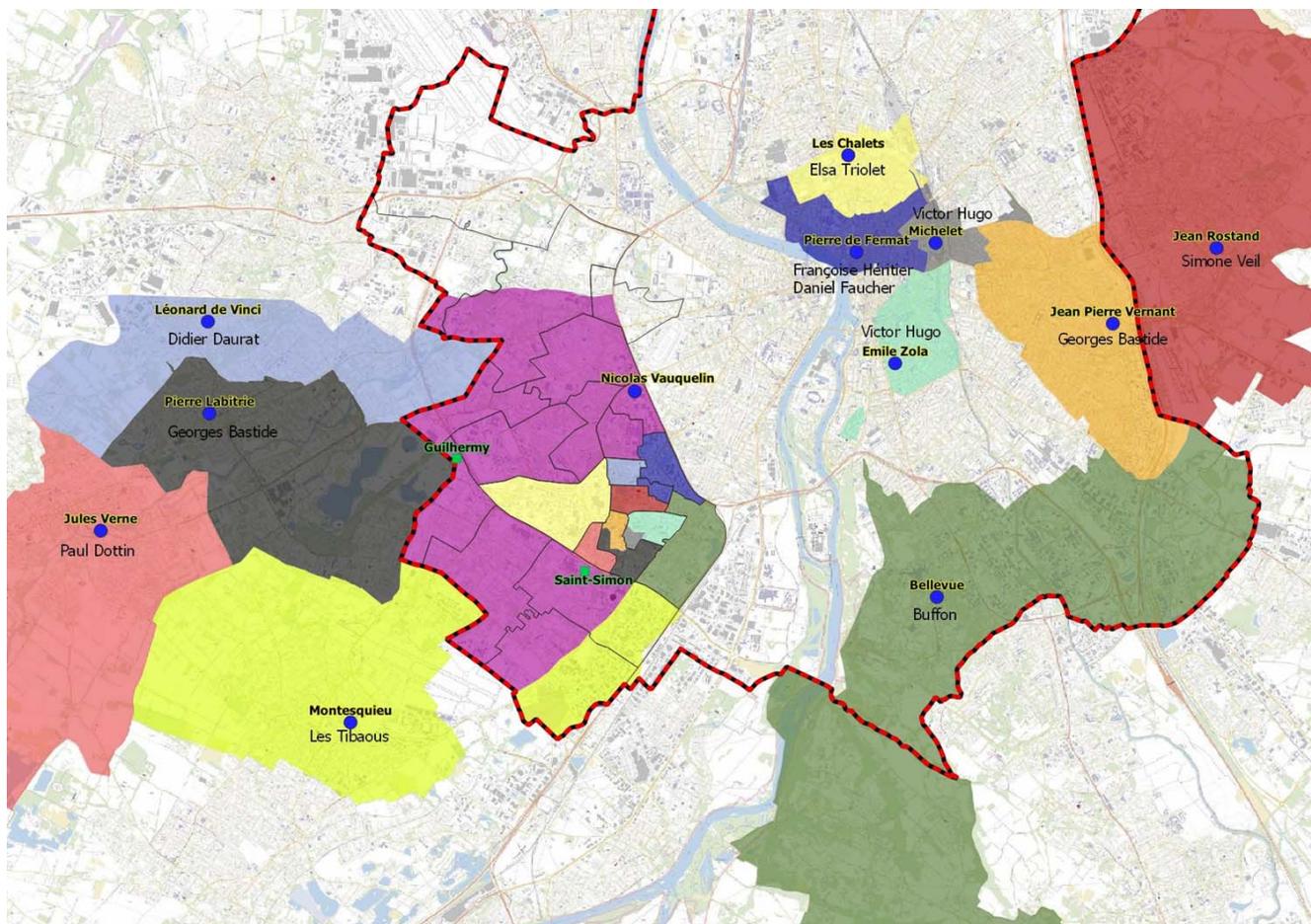
Les nouveaux collèges de Saint-Simon et Guilhermy, d'une capacité d'accueil de 600 places chacun, ouvriront leurs portes aux élèves de sixième, cinquième et quatrième à la rentrée 2022 et à l'ensemble des niveaux dès la rentrée 2023.

La définition des secteurs de recrutement de ces deux nouveaux établissements doit permettre :

- de consolider le dispositif d'amélioration de la mixité sociale ;
- d'assurer les conditions d'équilibre social de ces deux nouveaux collèges ;
- de maîtriser les augmentations d'effectifs des collèges de CUGNAUX et de TOURNEFEUILLE notamment ;
- de diminuer les effectifs du collège Nicolas Vauquelin afin d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement et améliorer son attractivité.

L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des deux nouveaux collèges et du collège Nicolas Vauquelin, tant en ce qui concerne les compétences du Conseil départemental que de la part de l'Education nationale.

La sectorisation actuelle :



Les évolutions d'effectifs avant modification de la sectorisation

Collèges	capacité de fonctionnement	capacité maximale	rentrée 2021		Projections			
			Segpa	CLG	2022	2023	2024	2025
TOULOUSE Nicolas Vauquelin	825	924		844	872	895	915	948
CUGNAUX Montesquieu	1025	1145		1047	1164	1165	1163	1188
TOURNEFEUILLE Léonard de Vinci	743	830		758	848	871	916	919
TOURNEFEUILLE Pierre Labitrie	895	1000		896	970	967	1010	1019
TOULOUSE Bellevue	743	830		761	770	763	763	822
TOULOUSE Emile Zola	515	575		535	525	526	519	529
TOULOUSE Jean-Pierre Vernant	819	915		729	753	725	733	719
TOULOUSE Les Chalets	564	630		575	589	575	578	601
TOULOUSE Michelet	579	600		595	604	593	583	595
TOULOUSE Pierre de Fermat	922	1030		927	954	962	957	937
BALMA Jean Rostand	846	945	54	781	796	820	832	861
PLAISANCE DU TOUCH Jules Verne	895	1000		871	964	947	980	995

La démarche de concertation :

Plusieurs scénarios ont été envisagés, avec pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- poursuivre et consolider le dispositif d'amélioration de la mixité sociale pour les élèves des quartiers Reynerie et Bellefontaine ;
- équilibrer démographiquement et socialement les effectifs des collèges du secteur garantissant des apprentissages bénéfiques pour tous les élèves ;
- prendre en compte la forte augmentation de la population du secteur ;
- garantir une place à chaque élève dans son collège de secteur ;
- intégrer autant que possible les notions de proximité géographique, de bassin de vie, de mobilité douce ;
- limiter le temps de transport des élèves.

Afin de déterminer le scénario répondant le mieux à ces enjeux, un dialogue citoyen a été mené sur plusieurs mois. Il a permis d'associer l'ensemble des parties prenantes au processus décisionnel : Académie de Toulouse, élus, Chefs d'établissement, Directeurs d'écoles, parents d'élèves et enseignants des établissements concernés.

Les propositions ont fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre d'un dialogue citoyen réalisé à partir du mois de septembre 2021. Au total, ont été conduits 52 temps d'échanges, mobilisant près de 1 400 participants, dont 7 réunions publiques organisées durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2021, à la fois en présentiel et en visio-conférence, qui ont réuni 1 200 participants.

Le dialogue citoyen a permis d'amender les propositions initiales et d'en faire émerger de nouvelles. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les questions d'équilibre démographique et social des établissements mais aussi d'attractivité et d'accessibilité.

Les mesures d'accompagnement :

A l'issue de cette concertation, des mesures d'accompagnement paraissent à même de rassurer les parents confrontés au changement et de favoriser l'attractivité des trois établissements.

Les engagements de l'éducation nationale

L'éducation nationale partenaire historique du dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne prévoit des mesures spécifiques pour valoriser les établissements et favoriser la réussite de tous les élèves. Il s'agit notamment de :

- développer pour chaque collège une offre pédagogique spécifique. Ces colorations, « collège du numérique et de l'intelligence artificielle » pour Nicolas Vauquelin, « collège de l'image » pour Guilhermy, « collège des arts vivants » pour Saint-Simon offriront aux élèves un parcours pédagogique enrichi qui s'articulera avec l'ensemble des projets construits par les établissements ;
- limiter les effectifs des divisions de 6^{ème} à 25 pour favoriser l'intégration de tous les élèves et la prise en compte de l'hétérogénéité des classes ;
- offrir aux élèves intégrant les nouveaux collèges la continuité de leur parcours scolaire en matière linguistique notamment ;
- prendre en compte les demandes des familles relatives à l'affection des fratries dans un même établissement.

Les engagements du Conseil départemental :

Les conditions d'accueil dans les collèges Guilhermy et Saint-Simon seront particulièrement agréables du fait de la qualité architecturale de ces bâtiments. Leur haute performance énergétique, le soin donné à l'aménagement des espaces extérieurs et à l'adaptation des locaux et des équipements aux besoins pédagogiques et périscolaires offriront des conditions de vie et de travail optimales. Ces collèges sont équipés de cuisine de production et seront dotés des personnels nécessaires à leur fonctionnement.

En ce qui concerne le collège Nicolas Vauquelin, des travaux importants sont programmés au cours des prochains mois pour apporter une amélioration du confort et de l'esthétique de cet établissement. Il s'agit, notamment, de la réfection de l'entrée principale des élèves et de la cour, du changement de l'ensemble des huisseries pour l'isolation acoustique et thermique, de la poursuite des travaux de réfection des peintures et luminaires des salles de classes et des circulations et de l'amélioration des équipements de préparation des repas en cuisine.

Le Conseil départemental accompagnera la coloration pédagogique de chaque établissement en fournissant les équipements audiovisuels, numériques ou autres nécessaires et en favorisant les partenariats susceptibles de faire vivre et d'enrichir ces projets.

Les conditions d'accessibilité vers les deux nouveaux collèges sont travaillées avec les services de Toulouse Métropole et Tisséo ainsi qu'avec la Direction des transports du Département. Des groupes de travail seront organisés, ce printemps, avec les parents d'élèves qui le souhaiteront pour construire les meilleures conditions de déplacement vers les collèges et favoriser la maîtrise en toute sécurité des déplacements doux.

Les actions d'accompagnement éducatif de la pause méridienne initiées avec le dispositif d'amélioration de la mixité sociale seront proposées à l'ensemble des collèges concernés comme, bien sûr, les différentes actions éducatives proposées aux collèges : Parcours laïc et citoyen, éducation culturelle, éducation à l'environnement...

Les mesures de gratuité des transports scolaires et d'aide à la restauration scolaire s'appliqueront dès la rentrée.

Enfin, un accompagnement de la démarche de sectorisation sera poursuivi par le Conseil départemental à l'issue de la rentrée scolaire 2022 pour mesurer avec les diverses parties prenantes le niveau d'atteinte des objectifs et envisager les éventuelles corrections.

La proposition de sectorisation :

Compte tenu des arguments exprimés au cours de la procédure de concertation citoyenne et afin de répondre à l'intérêt général, il est proposé les modifications de rattachement suivantes qui permettent d'atteindre pour tous les collèges concernés un équilibre social proche de la moyenne des collèges de l'agglomération et de constituer des collèges attractifs pour convaincre et rassurer toutes les familles :

Communes/Quartiers/Territoire Ecoles	Collège de rattachement	
	Avant sectorisation	Après sectorisation
Cugnaux - Ecole Haignéré (en partie)	Cugnaux - Montesquieu	Guilhermy
Toulouse - Ecole Guilhermy	Nicolas Vauquelin	Guilhermy
Toulouse - Ecole Simone Veil	Balma Jean Rostand	Guilhermy
Toulouse - Ecole Paul Bert (en partie)	Nicolas Vauquelin	Guilhermy
Tournefeuille (en partie)	Tournefeuille - P. Labitrie ou L. de Vinci	Guilhermy
Toulouse - Ecole Bourliaguet	Nicolas Vauquelin	Guilhermy
Toulouse - Ecole canto Laouzetto (en partie)	Nicolas Vauquelin	Saint-Simon
Toulouse - Ecole canto Laouzetto (en partie)	Cugnaux - Montesquieu	Saint-Simon
Toulouse - Ecole Paul Bert (en partie)	Nicolas Vauquelin	Saint-Simon
Toulouse - Ecole Paul Dottin	Plaisance du Touch - Jules Verne	Saint-Simon
Toulouse - Ecole Tibaous (en partie)	Nicolas Vauquelin	Saint-Simon
Toulouse - Ecole Tibaous (en partie)	Cugnaux - Montesquieu	Saint-Simon
Toulouse – Ecole Georges Bastide (en partie)	Toulouse – Jean Pierre Vernant	Tournefeuille P. Labitrie

Concernant les secteurs des différentes écoles de La Reynerie et de Bellefontaine participant depuis 2017 au dispositif d'amélioration de la mixité sociale, il est proposé de modifier les secteurs suivants dans l'objectif d'améliorer la proximité géographique et de limiter les sureffectifs :

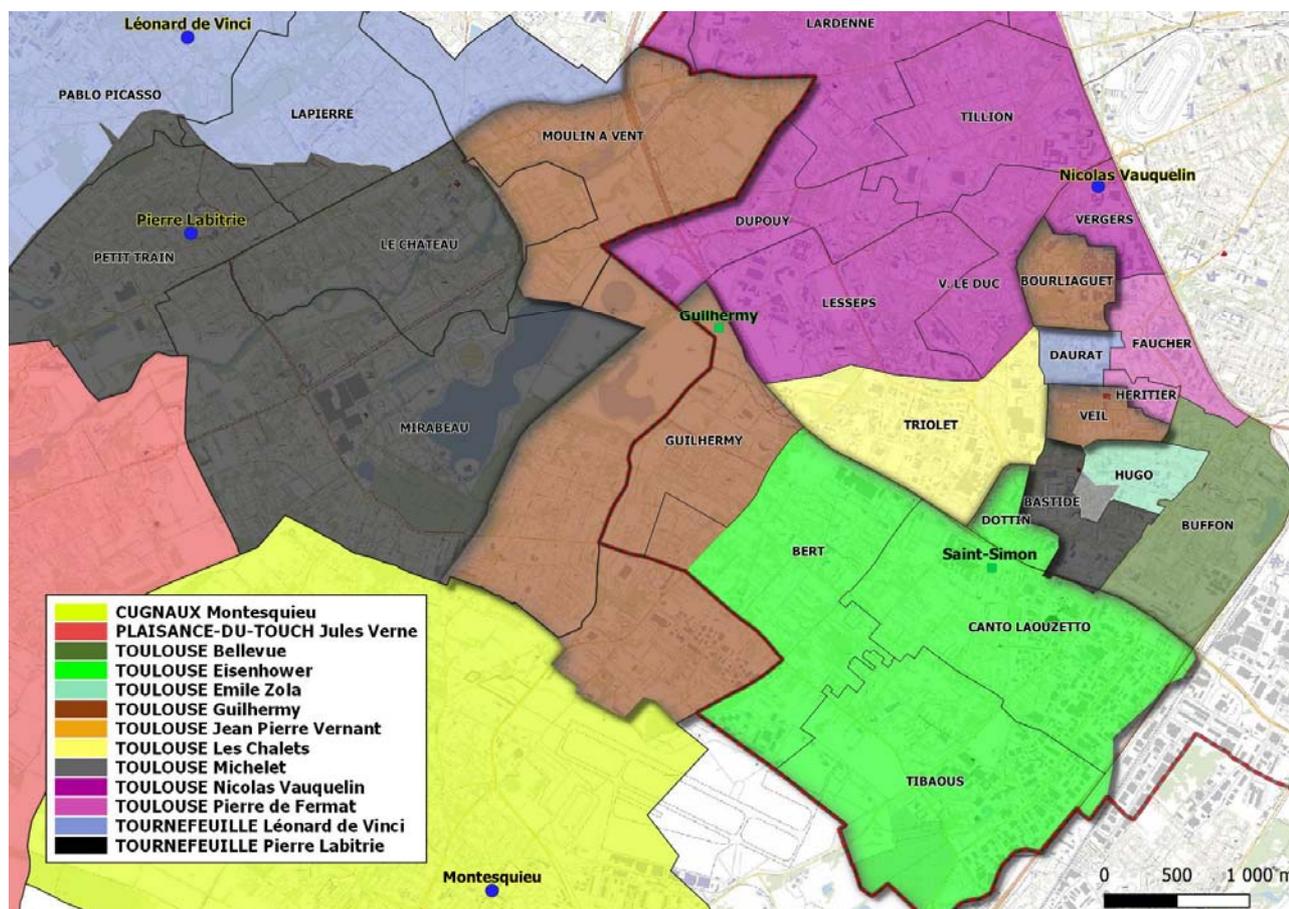
- Le territoire de l'école Paul Dottin, actuellement rattaché au collège de PLAISANCE-DU-TOUCH, serait intégré au secteur du collège de Saint-Simon.
- La partie du territoire de l'école Tibaous, actuellement rattachée au collège Montesquieu à CUGNAUX, est intégrée au secteur du collège de Saint-Simon.
- La partie du territoire de l'école Canto Laouzetto, actuellement rattachée au collège Montesquieu à CUGNAUX, est intégrée au secteur du collège Saint-Simon.
- Le territoire de l'école Simone Veil, actuellement rattaché au collège Jean Rostand à BALMA, est intégré au secteur du collège Guilhermy.
- La partie du territoire de l'école Georges Bastide, actuellement rattachée au collège Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE, est intégrée au secteur du collège Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE.

Le rattachement des autres territoires d'école de La Reynerie et de Bellefontaine reste sans changement.

Prévisions d'effectifs après modification de la sectorisation

Collèges	capacité de fonctionnement	capacité maximale	rentrée 2021		Projections			
			Segpa	CLG	2022	2023	2024	2025
Saint Simon	600	720			400	542	603	632
Guilhermy	600	720			424	566	596	610
TOULOUSE Nicolas Vauquelin	825	924		844	639	588	595	612
CUGNAUX Montesquieu	1080	1200		1047	1033	984	987	1015
TOURNEFEUILLE Léonard de Vinci	743	830		758	773	771	803	799
TOURNEFEUILLE Pierre Labitrie	895	1000		872	872	860	912	931
TOULOUSE Bellevue	743	830		761	770	763	763	821
TOULOUSE Jean-Pierre Vernant	864	960		729	742	698	695	671
TOULOUSE Emile Zola	515	575		535	525	526	519	529
TOULOUSE Les Chalets	564	630		575	589	575	578	601
TOULOUSE Michelet	579	600		595	604	593	583	595
TOULOUSE Pierre de Fermat	922	1030		927	954	962	957	937
BALMA Jean Rostand	891	990	54	781	747	757	770	802
PLAISANCE DU TOUCH Jules Verne	945	1050		871	877	838	873	888

La proposition de sectorisation à la rentrée 2022 :



Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, les propositions formulées dans le présent rapport seront préalablement présentées au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) dont l'avis vous sera communiqué en séance.

Au vu des éléments présentés, il convient :

- **D'arrêter les secteurs de recrutement** ainsi établis :
 - le secteur de recrutement du collège de Saint-Simon à TOULOUSE est constitué de l'ensemble des adresses définissant les périmètres de recrutement des écoles toulousaines Canto Laouzetto, Paul Dottin, et Tibaous et d'une partie des adresses du périmètre de l'école Paul Bert. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n°1 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège de Guilhermy à TOULOUSE est constitué de l'ensemble des adresses définissant les périmètres de recrutement des écoles toulousaines Guilhermy, Simone Veil, Bourliaguet, d'une partie des adresses du périmètre de l'école toulousaine Paul Bert, d'une partie des adresses du périmètre de l'école Claudie Haigneré à Cugnaux et de la commune de TOURNEFEUILLE en partie. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n° 2 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège Léonard de Vinci à TOURNEFEUILLE est constitué d'une partie du territoire de la commune de TOURNEFEUILLE et de l'ensemble des adresses définissant le périmètre de recrutement de l'école toulousaine Didier Daurat. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n°3 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE est constitué d'une partie du territoire de la commune de TOURNEFEUILLE et de l'ensemble des adresses définissant le périmètre de recrutement de l'école toulousaine Georges Bastide. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n°4 du rapport ;

- le secteur de recrutement du collège Montesquieu à CUGNAUX est constitué d'une partie de la commune de CUGNAUX dont le périmètre est défini selon la liste des rues précisées en annexe n°5 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège Nicolas Vauquelin à TOULOUSE est défini selon la liste des rues précisées en annexe n°6 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège Jules Verne à PLAISANCE-DU-TOUCH est défini selon la liste des rues précisées en annexe n°7 du rapport ;
 - le secteur de recrutement du collège Jean Rostand à BALMA est constitué des communes de BALMA et PIN-BALMA ;
 - le secteur de recrutement du collège Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE est défini selon la liste des rues précisées en annexe n°8 du rapport.
- **De préciser que :**
- le changement de sectorisation concernant les élèves domiciliés dans le secteur de l'école toulousaine Georges Bastide (partie rattachée actuellement au collège Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE), entrant au collège Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE est mis en œuvre pour les élèves de 6^{ème} à compter de la rentrée scolaire 2022, puis niveau par niveau pour les rentrées suivantes ;
 - le changement de sectorisation est mis en œuvre pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} à compter de la rentrée scolaire 2022, et pour tous les niveaux à compter de la rentrée scolaire 2023, pour tous les autres quartiers.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 282327

Objet : Convention de partenariat entre l'Académie de Toulouse, le collège Jacques Mauré à Castelginest, la clinique Marigny et le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la mise en place d'un parcours de soin et de scolarisation pour des collégiens en refus scolaire anxieux (ESTIME)

Mesdames, Messieurs,

Certains élèves présentent des besoins éducatifs particuliers impactant la relation à l'école et aux apprentissages, qui nécessitent des aménagements de la scolarité et des adaptations pédagogiques pour leur permettre d'apprendre au même titre que les autres élèves.

C'est le cas des collégiens présentant un refus scolaire anxieux, qui ressentent une forte angoisse face à leur établissement et à l'environnement scolaire. Il en résulte un absentéisme scolaire important qui, en l'absence de prise en charge adaptée, peut aboutir à une déscolarisation.

La situation de ces élèves en décrochage nécessite une prise en charge psychologique et la mise en place de mesures concrètes pour permettre une réinsertion scolaire progressive.

Permettre au collège d'être pleinement inclusif et assurer une scolarisation de qualité en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers est une ambition forte du Conseil départemental.

L'Académie de Toulouse a créé un parcours dénommé ESTIME (Equipe de Scolarisation et Thérapie pour l'Inclusion, la Motivation et l'Education) qui a pour objectif de ramener vers la scolarité ces élèves en situation de refus scolaire anxieux et de leur permettre de poursuivre leurs études.

Validé par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Projet territorial de santé mentale (PTSM), ce dispositif expérimental qui sera implanté au collège Jacques Mauré à Castelginest, repose sur un partenariat entre l'Académie de Toulouse, la Clinique Marigny à Saint-Loup Cammas et le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Il existe un parcours de ce type depuis plusieurs années au lycée Ozenne à Toulouse, le DALY, également conçu en partenariat avec la clinique Marigny, qui a fait ses preuves.

Les élèves âgés de 11 à 15 ans seront accueillis par groupe de 10 à 12 jeunes, pendant une période de 12 semaines, à la clinique Marigny le matin et au collège Jacques Mauré l'après-midi. Ce dispositif est renouvelable une fois.

Le transport du domicile à la clinique sera pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. La clinique assurera les soins et l'accompagnement thérapeutique et organisera le déplacement des élèves entre la clinique et le collège via des VSL.

Le collège assurera la scolarisation et l'accompagnement éducatif des élèves.

Le Conseil départemental met à disposition des locaux adaptés au sein du collège Jacques Mauré, notamment un espace « cocon » équipé de mobilier spécifique permettant à quelques élèves de s'isoler et de se détendre. Le Département pourrait également prendre en charge le transport de 4 élèves maximum par session, pour une distance maximale de 30 km.

Le projet de convention de partenariat précise le rôle et les engagements des parties pour la mise en œuvre du dispositif ESTIME à compter du premier trimestre 2022.

Compte tenu de ces éléments, il convient de se prononcer sur la convention annexée au présent rapport et de m'autoriser à signer ladite convention.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental